

AI Index: PRE 01/194/2009
14 May 2009

Somalie. Amputations et exécutions publiques doivent cesser

En l'espace d'une semaine, de nombreux civils ont été tués, des centaines d'autres blessés et des milliers de personnes déplacées du fait des affrontements entre forces pro- et anti-gouvernementales à Mogadiscio ; dans le même temps, l'opposition armée et des milices de clans contrôlant Kismaayo ont procédé à des amputations et des exécutions illégales, affirme Amnesty International.

Le vendredi 8 mai, des chefs religieux ont procédé dans le « *Parc de la liberté* » à Kismaayo à l'amputation de la main de Mohamed Omar Ismail, accusé de vol. La valeur des articles volés serait estimée à 90 dollars US (65 euros).

Kismaayo est sous le contrôle d'une faction armée de l'opposition et de milices de clans. La région échappe à l'autorité du gouvernement fédéral de transition du président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed.

Des centaines d'habitants, certains avec des appareils photo, auraient été témoins du châtement infligé à Mohamed Omar Ismail.

Amnesty International a reçu des images troublantes montrant l'amputation.

« *Des châtements tels que l'amputation ou la mise à mort illustrent à quel point la violence continue de se substituer au droit dans de nombreuses régions de Somalie*, a déclaré Michelle Kagari, directrice adjointe du programme Afrique d'Amnesty International.

« *Les dirigeants de l'opposition armée qui contrôlent Kismaayo appliquent des sanctions sans contrôle aucun et sans avoir à rendre compte de leurs décisions. Ces châtements s'apparentent clairement à des atteintes aux droits humains – dans certains cas à des exécutions illégales et à des actes de torture.* »

Amnesty International appelle le gouvernement fédéral de transition de Somalie – et l'opposition armée et les milices contrôlant actuellement Kismaayo ou d'autres régions du pays – à condamner publiquement toutes les atteintes aux droits humains, notamment les sanctions appliquées sans qu'il y ait eu de procédure judiciaire régulière. L'organisation appelle toutes les parties au conflit à mettre immédiatement un terme aux exécutions, amputations et autres châtements cruels, inhumains et dégradants en Somalie.

Selon les informations dont nous disposons, les dirigeants d'opposition locaux procèdent à des amputations et exécutions illégales depuis au moins 2008 ; plusieurs hommes accusés de meurtre ont notamment été exécutés en public. Le 22 avril 2008, un homme accusé de meurtre a été fusillé par un peloton d'exécution.

En octobre 2008, Amnesty International a fait état de la mise à mort d'une jeune fille de treize ans, Asho Ibrahim Duholow, lapidée publiquement par 50 hommes devant une foule d'environ un millier de spectateurs

à Kismaayo. Elle avait été accusée « *d'adultère* » par la milice locale al Shabab et condamnée à mort, après avoir tenté de signaler à la milice qu'elle avait été violée par trois hommes.

« De tels actes de brutalité soulignent la nécessité pour les Nations unies et d'autres acteurs de la scène internationale de prendre de toute urgence des mesures concrètes pour faire cesser les atteintes continues aux droits fondamentaux des personnes, notamment en mettant en place une commission d'enquête indépendante, ou un mécanisme similaire susceptible d'enquêter sur les atteintes aux droits humains commises par toutes les parties au conflit et en faisant en sorte que les auteurs de telles violences aient à répondre de leurs actes », a déclaré Michelle Kagari.